



## Reduire son temps de travail pour cumuler 2 mi-temps

Par **skiwi**, le **24/02/2009** à **15:32**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis quelques années, je travaille 39h/semaine.

Le métier me plaît mais le rythme dans cette entreprise est très soutenu et demande beaucoup d'efforts physiques. J'ai des problèmes de santé dus à ça (épouïsement, dorsalgie, sciatique, hernie)

Financièrement je ne peux pas demander la réduction de mon temps de travail.

Je ne veux pas prendre le risque de démissionner. J'envisage de passer à mi-temps et trouver un autre travail moins fatiguant à mi-temps aussi.

Est-ce possible selon la loi?

Mon employeur actuel a-t-il le droit de refuser?

Si c'est le cas, la médecine du travail peut-elle m'appuyer?

Est-ce que L'ANPE peut me renseigner sur mes droits?

Merci d'avance pour votre aide

Par **milou**, le **27/02/2009** à **12:17**

Bonjour,

Vous pouvez bien sûr proposer à votre employeur actuel de passer à temps partiel mais il est tout à fait en droit de refuser... La réduction (ou l'augmentation) du temps de travail correspond à une modification du contrat de travail qui nécessite l'accord des deux parties.

Si votre employeur accepte, vous aurez la possibilité de trouver un autre mi-temps dans une autre entreprise, mais sous réserve de veiller à ne pas travailler pour une entreprise concurrente... De même, vous devrez respecter la durée maximale du travail hebdomadaire.